

Actualité



## **E. LECLERC ENERGIES : Tous les clients doivent changer de fournisseur !**

*Actualité du 23 septembre 2021, mise à jour le 14 et le 15 octobre 2021*

**Les contrats des clients E. LECLERC ENERGIES ont pris fin le 15 octobre 2021. Ceux qui n'ont pas effectué de démarches pour changer de fournisseur doivent le faire au plus vite.**

Le fournisseur E. LECLERC ENERGIES a confirmé à tous ses clients le 22 septembre 2021 que leur contrat prendrait fin le 15 octobre 2021. Il leur a annoncé que, finalement, il ne proposait pas, pour l'instant, d'offre alternative, quels que soient les clients.

Dans sa précédente communication à ses clients, le fournisseur E.LECLERC ENERGIES avait indiqué que les clients équipés de compteurs LINKY pouvaient se pré-inscrire pour souscrire à une [offre à tarification dynamique](#).

*> En savoir plus sur la précédente communication de E.LECLERC ENERGIES :  
« Est-ce vrai que l'offre actuelle de E. LECLERC ENERGIES prend fin le 15 octobre 2021 ? »*

Dans son communiqué de presse, E. LECLERC ENERGIES indique avoir pris la décision de reporter la mise en place de son offre à tarification dynamique « à une période plus favorable ».

Tous les contrats des clients E. LECLERC ENERGIES ont pris fin le 15 octobre.  
Le fournisseur E. LECLERC ENERGIES a informé ses clients que malgré la fin du contrat, leur

fourniture d'électricité n'est pas suspendue. S'ils n'ont pas encore engagé de démarche pour changer de fournisseur, ils doivent absolument le faire d'ici le 31 octobre 2021 pour éviter tout risque de coupure.

Les services du médiateur national de l'énergie rappellent que pour changer de fournisseur d'énergie, il vous suffit de repérer l'offre qui vous convient et de contacter le fournisseur choisi afin de souscrire.

Nous vous invitons à utiliser le [comparateur d'offres du médiateur](#) et à consulter sa fiche « [Comment comparer les offres ?](#) » :

> Comparateur du médiateur : <https://comparateur.energie-info.fr>

> Fiche pratique : « [Comment comparer les offres d'électricité et de gaz naturel ?](#) »

*Actualité mise à jour le 15 octobre 2021*

	<p>Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits : Je consulte le site internet <a href="http://www.energie-info.fr">www.energie-info.fr</a> ou je contacte le <b>0 800 112 212</b> <small>Service &amp; appel gratuits</small></p>
---	--